

Assemblée des délégués

Procès-verbal N°01/24

Date : 15.05.2024 – 10h30

Lieu : Salle de Sonvillaz – Rue du Château 15 – St-Léonard

Présidence : M. Gilles FLOREY, président de l'assemblée des délégués

Présent(e)s :

Selon la liste annexée au PV

Excusé(s) :

Selon la liste annexée au PV

Procès-verbal :

Valérie FOURNIER, Agglo Valais central

Relecture et corrections : Arnaud BUCHARD, Agglo Valais central

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation du PV 02/23
2. Rapport d'activité 2023 : présentation du coordinateur
3. Projet d'agglomération : information sur les projets en cours
4. Compte 2023 de l'association Agglo Valais central : présentation et décision
5. Présentation par le SDT du projet de la stratégie cantonale 2030 des agglomérations
6. Divers et questions

Documents distribués en préambule de la séance :

- Comptes 2023 : AggloSion et Agglo Valais central
 - Rapport d'activité 2023
-

1. ACCUEIL ET APPROBATION DU PV 02/23

Gilles FLOREY remercie les participants de leur présence pour cette huitième assemblée des délégués de l'Agglo Valais central, qui se déroule à la Salle de Sonvillaz à St-Léonard.

Il stipule également que le PV de la dernière assemblée, ainsi que l'ordre du jour de la présente séance ont été mis à disposition des délégués conformément aux statuts de l'association. Il demande à l'assemblée si des modifications sont souhaitées sur ce PV, ainsi que sur l'ordre du jour proposé.

Avant de passer aux autres points de l'ordre du jour, il donne la parole au Président de St-Léonard, Nicolas PRALONG, pour quelques mots de bienvenue.

L'ordre du jour ainsi que le PV 02/23 sont acceptés à l'unanimité sans modification.

Léonard Evéquo, directeur adjoint de l'Antenne Région Valais romand, est nommé scrutateur.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 : PRÉSENTATION DU COORDINATEUR

Gilles FLOREY passe la parole au coordinateur pour la présentation du rapport d'activité de l'année 2023 transmis en préambule de l'assemblée et qui est également remis ce jour en version papier. Arnaud BUCHARD expose les différents défis en cours conformément à la stratégie 22-25 de l'Agglo Valais central.

Défi 1 – Elaborer et déposer les projets d'agglomération

Les réflexions en lien avec le projet d'agglomération de 5e génération (PA5) ont démarré à l'été 2023. Le document est actuellement dans les services communaux et cantonaux pour préconsultation. Un retour est attendu pour la fin juin, dans but de pouvoir adapter le rapport durant l'été. L'objectif 2024 est de finaliser le PA5 et le faire approuver par les exécutifs communaux.

Défi 2 – Coordonner et accompagner les communes dans la mise en œuvre des mesures

En 2023, 10 mesures se sont terminées, pour un cofinancement total de près de CHF 4 millions et 9 conventions de financement ont été signées avec Berne, pour un montant de CHF 981'700.-. L'objectif pour l'année 2024 est de continuer à soutenir les communes et le Canton dans la mise en œuvre des mesures.

Défi 3 – Elaborer et accompagner les communes dans la concrétisation des mesures des PDi

Au mois de novembre 2023, le Plan Directeur intercommunal (PDi) du Valais central a été déposé auprès des services cantonaux pour avis de principe. En parallèle, différentes études sectorielles liées au PDi se poursuivent avec les communes et le Canton :

- Justification du besoin et de la localisation pour le pôle sportif intercommunal des Grandzettes.
- Etude pour des infrastructures régionales de valorisation et de traitement des matériaux.
- Réflexion préliminaire à la mise en œuvre de la stratégie cantonale de gestion des zones d'activités.

L'objectif 2024 est de traiter les retours de l'avis de principe et finaliser les études sectorielles en cours.

Défi 4 – Coordonner les projets intercommunaux en lien avec les transports publics et les mobilités douces

De nombreux projets liés aux mobilités douces et transports publics ont été menés en 2023, notamment le

- Lancement du réseau de vélos en libre-service à l'échelle de 13 communes.
- Coordination du plan sectoriel de mobilité cyclable quotidienne dans le secteur de Sierre.
- Mise en œuvre de développements d'offres en transports publics sur les réseaux des Bus Sédunois et Bus Sierrois, ainsi que sur les lignes régionales.
- Réalisation des études relatives à l'instauration d'ententes tarifaires dans les périmètres des Bus Sédunois et des Bus Sierrois.

L'objectif 2024 est de poursuivre les projets relatifs à la mobilité douce et aux transports publics.

Actions transversales – Communication

Deux campagnes de communication ont été réalisées en 2023 et se poursuivront en 2024. L'objectif de ces campagnes était de sensibiliser nos élus sur les projets menés par l'agglomération. Afin de renforcer l'impact de cette communication, les législatifs communaux et cantonaux seront également intégrés.

Un communiqué de presse sera envoyé à la suite de l'assemblée pour présenter le rapport d'activités.

L'Agglo Valais central se tient également à disposition des communes pour des présentations auprès des conseils municipaux et des conseils généraux. L'objectif 2024 est de renforcer la communication auprès des élus communaux et cantonaux.

Olivier COTTAGNOUD remercie le coordinateur pour son rapport et revient sur le faible taux de réalisation des mesures. Il demande quelles sont les actions entreprises pour que les mesures inscrites dans les PA2 et PA3 soient réalisées.

Arnaud BUCHARD répond que l'Agglo rappelle aux communes, à chaque occasion possible, l'importance de réaliser ces mesures. Grâce à l'introduction, dans le cadre du PA3, de mesures forfaitaires, une certaine souplesse est permise pour réaliser des mesures qui n'étaient pas formellement inscrites dans les précédents PA. Les communes en sont désormais conscientes et commencent à solliciter activement l'Agglo.

Sur demande d'Olivier COTTAGNOUD, un état des lieux de l'état de réalisation des mesures par commune sera transmis d'ici le début de l'été.

3. PROJETS D'AGGLOMÉRATION

Les 22 communes de l'Agglo Valais central ont souhaité aller de l'avant avec le dépôt d'un 5^e projet d'agglomération auprès de la Confédération. Le délai de rendu à Berne est fixé au 31 mars 2025.

Pour rappel, deux projets d'agglomération ont déjà été déposés et acceptés, en 2011 et 2016. Aujourd'hui 31 mesures issues de ces projets ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Le cofinancement garanti s'élève à CHF 12 millions sur les CHF 60 millions disponibles. Le délai pour la mise en œuvre du PA2 est fixé à fin 2027, contre fin 2025 pour le PA3.

Le projet PA5 a été transmis aux services communaux et cantonaux dans sa version provisoire le mardi 14 mai 2024 pour une préconsultation. Arnaud BUCHARD présente les différentes catégories de mesures permises par les Directives pour le Programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA).

Les mesures paysage (franges urbaines, résilience des villes et villages, liaisons biologiques, etc.) et urbanisation (zones d'activités, SDA, secteurs stratégiques, etc.) ne sont pas cofinancées, mais permettent d'assurer la cohérence et la qualité du PA5.

Les mesures de planification supérieure ne sont ni évaluées ni cofinancées dans le cadre des projets d'agglomération, mais permettent de justifier certaines mesures cofinancées (interfaces multimodales).

Les mesures de gestion de la mobilité, bien que non cofinancées, sont également nécessaires pour justifier les mesures infrastructurelles et garantir la cohérence du projet :

En ce qui concerne les mesures infrastructurelles cofinancées à travers le PA5, le coût total s'élève à 168,2 mio CHF dont 119,1 mio en priorité A et 49,1 mio en priorité B :

- Mesures cantonales : 59,1 mio CHF dont 51,9 mio en priorité A et 7,2 en priorité B.
- Mesures communales : 109,1 mio CHF dont 67,2 mio en priorité A et 41,9 mio en priorité B.

Pour information, le coût du PA3 était de 132,2 mio CHF.

Le taux de contribution dépend du rapport coût-utilité du projet. Si les coûts d'un projet d'agglomération dépassent la catégorie de coûts dits « élevés », le projet est jugé « surdimensionné » et n'est pas cofinancé. A ce stade, les coûts se situent entre le seuil moyen et élevé pour une agglomération moyenne à grande, comme le Valais central. Diminuer les coûts du projet d'agglomération permettrait d'augmenter le cofinancement et d'éviter de se rapprocher d'un projet surdimensionné.

Arnaud BUCHARD invite les communes à réexaminer les mesures soumises dans le cadre de la préconsultation. Il rappelle que toutes les mesures, qu'elles soient en priorité A ou B, doivent avoir un état de planification suffisamment avancé, afin de démontrer à la Confédération qu'elles sont prêtes à être réalisées dans les délais impartis.

Arnaud BUCHARD présente le calendrier des prochaines étapes avant le dépôt du projet à Berne :

- Du 14 mai au 21 juin 2024 : Consultation préalable des services cantonaux et communaux.
- Juillet 2024 : Adaptation du PA5 à la suite des retours des services par les mandataires.
- Fin août : Préavis des exécutifs communaux pour lancement de l'information publique.
- Septembre : information publique et avis de principe auprès des services cantonaux.
- 6 novembre 2024 à 10h00 : CoPil pour validation finale du PA5.
- Novembre - décembre : Validation formelle des exécutifs communaux.
- Janvier : Approbation par le Conseil d'État.
- 31 mars 2025 : Dépôt du PA5 à la Confédération

4. COMPTE 2023

Arnaud BUCHARD présente les comptes 2023 d'AggloSion et de l'Agglo Valais central, sur la base des rapports de bouclage transmis avec l'ordre du jour.

Pour rappel, le compte AggloSion a été créé pour cofinancer de manière solidaire des mesures non retenues par la Confédération. Ce fonds est alimenté par le prélèvement des cofinancements des autres mesures du PA2. Selon l'état de planification des mesures initialement prévues d'être cofinancées via ce fonds solidaire, notamment la traversée de Savièse qui est reprise dans le PA5, il sera nécessaire de réactualiser son fonctionnement.

En réponse à Olivier COTTAGNOUD, Arnaud BUCHARD précise qu'à ce jour aucune mesure n'a bénéficié de cofinancement via ce fonds. Pour l'instant, il a uniquement été alimenté.

Le président passe la parole au représentant de la Fiduciaire des Alpes, pour qu'il puisse effectuer son rapport. Celui-ci confirme que les deux comptabilités ont été vérifiées, qu'aucune anomalie n'a été détectée, et propose leur acceptation.

Gilles FLOREY invite les délégués à se prononcer sur ces comptes.

Les comptes 2023 sont approuvés par l'assemblée des délégués.

5. STRATÉGIE CANTONALE 2030 DES AGGLOMÉRATIONS

La parole est donnée à Aurélie DEFAGO du Service du développement territorial (SDT) pour la présentation du Projet de stratégie cantonale 2030 de la politique des agglomérations.

Depuis 2006, le canton soutient les agglomérations grâce à la Loi sur la politique régionale et au Plan directeur cantonal (PDC). Ce projet de stratégie, dont l'étude a débuté en 2022, fait suite au constat d'un décalage entre l'engagement des différentes parties impliquées et le faible taux de réalisation des mesures des PA.

Concrètement, le Projet de stratégie cantonale 2030 de la politique des agglomérations formalise un cadre organisationnel à l'interne du Canton et les relations de gouvernance entre le Canton et les agglomérations. L'organisation du Canton se voit notamment renforcée avec l'introduction d'un COPIL-C et d'un COTECH-C ainsi que l'intégration du service de l'environnement (SEN) et du service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP). La stratégie prévoit que le Canton s'engage à participer aux frais de fonctionnement de toutes les agglomérations à hauteur de 30% des frais salariaux réels et augmente les montants alloués pour l'élaboration des études. Ce projet s'intègre dans les conditions-cadres existantes et répond aux besoins d'actions à court terme, afin d'optimiser les ressources humaines et financières à disposition, et d'augmenter le taux de réalisation des mesures.

L'analyse montre cependant qu'un engagement cantonal supplémentaire serait nécessaire. L'objectif final, si la stratégie des agglomérations est validée, sera d'élargir cette dernière à l'ensemble du territoire valaisan, en incluant les espaces ruraux et les régions de montagnes. Pour ces raisons, le développement d'une Stratégie de gouvernance territoriale 2040 est proposée.

La procédure de consultation est ouverte jusqu'au 29 mai 2024. L'objectif est de finaliser le rapport en août pour une validation au Conseil d'État cet automne.

Aurélié DEFAGO remercie l'assemblée pour son attention et se tient à disposition pour les questions. La présentation transmise en annexe du présent PV détaille les éléments contextuels et les chiffres clés.

Christophe GERMANIER remercie l'intervenante pour la présentation et demande si une base légale sera prévue pour mettre en œuvre cette stratégie.

Aurélié DEFAGO précise qu'à ce jour le canton ne dispose pas d'une vision suffisante sur l'ensemble du territoire pour modifier une base légale. Actuellement, il n'existe pas de vision claire sur la répartition des ressources entre les régions.

Adrian ZUMSTEIN précise que la stratégie constitue un premier pas pour stabiliser la situation et devra permettre de créer une base solide pour une collaboration efficace entre le canton et les communes. Aujourd'hui, les agglomérations sont financées à partir des budgets ordinaires, ce qui entraîne une certaine volatilité des moyens. Si la stratégie est validée, le Conseil d'État devra mettre les moyens nécessaires pour répondre aux ambitions de cette dernière.

Philippe VARONE mentionne que les crédits-cadre sont généralement validés mais ne sont ni garantis ni systématiquement alimentés. En réponse à Stéphane GANZER, bien qu'il serait souhaitable de créer un fonds, Adrian ZUMSTEIN précise que cet outil n'est pas optimal. Étant tributaire des budgets, il est crucial d'inclure dans le message au Conseil d'État une explication des flux financiers. Actuellement la base légale est faible, mais une base légale renforcée permettrait de justifier les moyens alloués.

Pour Philippe VARONE, il est essentiel de garantir une certaine visibilité des engagements financiers pour les périodes soumises dans les PA, afin d'assurer la réalisation des mesures d'intérêt commun.

6. DIVERS ET QUESTIONS

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le **mercredi 11 décembre 2024 à 10h30**. Les détails seront communiqués ultérieurement.

Philippe GERMANIER mentionne une erreur dans la liste des délégués du rapport d'activité 2023. La déléguée représentant la Commune de Chalais est Valérie SAVIOZ et non pas Sylvie MASSEREY ANSELIN, membre du comité de direction.

Gilles FLOREY réitère ses remerciements au coordinateur pour le travail effectué, ainsi qu'au comité de direction, puis clôture la séance à 11h45.

St-Léonard, le 15.05.2024 / VF



Valérie Fournier



Assemblée des délégués 01/24 - Commune de Saint-Léonard – Salle de Sonvillaz

<i>Présents</i>	<i>Entité représentée</i>
Adrian Zumstein	SDT
Arnaud Buchard	Agglo Valais central
Aurélié Défago	SDT
Christophe Beney	Commune d'Ayent
Christophe Germanier	Commune de Conthey
Dany Jollien	Commune de Conthey
Didier Pannatier	Commune de Grône
Georges Joliat	Ville de Sion
Gilles Florey	Commune de Salquenen
Jean-Marie Clerc	District de Conthey
Justin Métrailler	Commune de Noble-Contrée
Laurence Salamin Rywalski	Ville de Sierre
Léonard Evequoz	ARVr
Martial Kamerzin	Commune d'Icogne
Marylène Volpi-Fournier	Ville de Sion
Nicolas Pralong	Commune de St-Léonard
Olivier Cottagnoud	Commune de Vétroz
Olivier Perruchoud	Commune de Chippis
Philippe Germanier	Commune de Conthey
Philippe Varone	Ville de Sion
Pierre Kenzelmann	Ville de Sierre
Rose-Marie Clavien	Commune de Crans-Montana
Sébastien Menoud	Commune de Vex
Stefan Burgener	SDM
Stéphane Delaloye	Ville de Sierre
Stéphane Ganzer	Commune de Noble-Contrée
Stéphane Pannatier	Commune d'Ardon
Stéphane Papilloud	Commune de Vétroz
Sylvain Dumoulin	Commune de Savièse
Valérie Fournier	Agglo Valais central
Valérie Savioz	Commune de Chalais
Vincent Reynard	Commune de Savièse
<i>Excusés</i>	<i>Entité représentée</i>
Aliette Beyrison-Gaspoz	District d'Hérens
Alexandre Frechaud	Commune de Veysonnaz
Anthony Lamon	Ville de Sierre
Carole Schmid	Ville de Sion
Charles-Henri Fournier	Commune de Nendaz
Christian Bitschnau	Ville de Sion
Frédéric Fragnière	Commune de Nendaz
Grégory Carron	ARVr
Jean-Marie Viaccoz	District de Sierre
Jean-Michel Bonvin	Commune d'Arbaz
Laurent Bagnoud	Commune de Crans-Montana
Marius Dumoulin	Préfet du district de Sion
Nadine Pardo	Ville de Sion
Nicole Bonvin-Clivaz	Commune de Crans-Montana
Patrick Dordainaz	Ville de Sion
Patrick Lamon	Commune de Lens
Patrick Lathion	Commune de Veysonnaz
Patrick Sauthier	SDM
Pierre Berthod	Ville de Sierre
Pierre-Alain Pannatier	Commune de Mont-Noble
Pierre-Marie Broccard	Commune d'Ardon
Raphael Marclay	Ville de Sion
Raphael Vuigner	Commune de Grimisuat
Sylvie Masserey-Anselin	Commune de Chalais
Vincent Kempf	Ville de Sion
Vincent Degen	Commune de Savièse